

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

(Approbation des comptes et affectation du résultat)

Société : 4EG CONSTRUCTION

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 3 000 €

Siège social : Rue du Poirier – Beaufond, 97229 Les Trois-Îlets – Martinique

Immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le n° 824 016 836

Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **21 juin 2024 à 10h00**, l'associé unique de la société **4EG CONSTRUCTION** s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du Président, afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Présidence de séance

La séance est présidée par :

Monsieur Joël ENIONA, Président et associé unique de la société.

Le Président assure également les fonctions de **secrétaire de séance**.

Constat de régularité

Le Président constate que :

- Il est **associé unique**, détenteur de la totalité du capital social composé de **300 actions**.
- L'assemblée est régulièrement constituée.

En conséquence, l'associé unique peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**
 2. Affectation du résultat
 3. Pouvoirs pour formalités
-

Résolutions

Première résolution – Approbation des comptes

Après lecture du rapport de gestion, l'associé unique prend connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Ces comptes font apparaître :

- **Chiffre d'affaires : 167 749 €**
- **Total des produits : 167 760 €**
- **Total des charges : 171 513 €**
- **Résultat net : – 3 753 €**

Le bilan fait notamment apparaître :

- **Capital social : 3 000 €**
- **Réserve légale : 300 €**
- **Report à nouveau : – 33 902 €**
- **Capitaux propres : – 34 355 €**

L'associé unique :

- **approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés,**
- **approuve la gestion du Président pour l'exercice écoulé.**

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'associé unique constate que l'exercice clos le **31 décembre 2023** se solde par **une perte de 3 753 €**.

Il est décidé d'affecter le résultat de la manière suivante :

Poste	Montant
Résultat net de l'exercice	– 3 753 €
Report à nouveau antérieur	– 33 902 €
Nouveau report à nouveau	– 37 655 €

La perte est imputée sur le **report à nouveau**, qui devient **débiteur de 37 655 €**.

Troisième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président afin d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité auprès du **Greffé du Tribunal de commerce de Fort-de-France**.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **11h00**.

Signatures

Le Président de séance
Monsieur **Joël Fortune ENIONA**

RAPPORT DE GESTION 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société : 4EG CONSTRUCTION

Forme juridique : SASU

Capital social : 3 000 €

Siège social : Rue du Poirier – Beaufond, 97229 Les Trois-Îlets

RCS : 824 016 836

1. Situation de la société durant l'exercice

L'exercice clos le **31 décembre 2023**, d'une durée de **12 mois**, a été marqué par la poursuite de l'activité de la société dans le domaine des **travaux de construction et de maçonnerie**.

Le **chiffre d'affaires s'établit à 167 749 €**, contre **98 529 € en 2022**, traduisant une progression significative de l'activité.

Le **total des produits d'exploitation** atteint **167 760 €**.

Les **charges d'exploitation** se sont élevées à **171 513 €**, comprenant notamment :

- achats de matières premières et approvisionnements
- charges externes liées aux chantiers
- salaires et charges sociales
- dotations aux amortissements.

L'exercice se solde par **une perte nette de 3 753 €**, en forte amélioration par rapport à la perte de **51 829 € enregistrée en 2022**.

2. Situation financière

À la clôture de l'exercice :

- **Capitaux propres : – 34 355 €**
- **Total du bilan : 106 139 €**
- **Trésorerie disponible : 16 047 €**

La situation financière reste marquée par les pertes accumulées des exercices précédents, bien que le résultat 2023 montre une amélioration notable.

3. Événements importants depuis la clôture

Depuis la clôture de l'exercice au **31 décembre 2023**, aucun événement significatif n'est intervenu susceptible de modifier la situation financière de la société.

4. Activité et perspectives

Pour l'exercice suivant, la société entend :

- poursuivre le développement de ses activités de construction,
- renforcer sa présence sur le marché local,
- améliorer la rentabilité des chantiers,
- optimiser la gestion des charges.

L'objectif est de **revenir progressivement à un résultat positif**.

5. Recherche et développement

La société n'a engagé **aucune dépense de recherche et développement** au cours de l'exercice.

6. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2023** fait apparaître **une perte de 3 753 €**.
Il est proposé d'imputer cette perte sur le **report à nouveau**, qui passerait de **– 33 902 €** à **– 37 655 €**.

7. Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2023 ni des exercices précédents.

8. Informations sociales et administratives

La société exerce son activité dans le respect des obligations sociales, fiscales et administratives.

Compte tenu de sa taille, elle n'est pas soumise aux obligations d'informations extra-financières applicables aux grandes entreprises.

Fait à Les Trois-Îlets

Le 10 juin 2024

Le Président, Joël ENIONA

4 EG CONSTRUCTION

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
BEAUFOND, RUE DU POIRIER, 97229 Les Trois Ilets FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	3 753
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
		MVLT réalisée au cours de l'exercice								
		MVLT restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
						Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice				
						Nombre de reçus délivrés				

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 15948 * 06

 Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	5 650	030	4 012	1 638	2 998
	Immobilisations financières (1)	040	633	042		633	633
	TOTAL I (5)	044	6 283	048	4 012	2 271	3 631
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	33 000	052		33 000	21 000
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	54 821	070		54 821	35 488
	Créances autres (3)	072		074			173
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	16 047	086		16 047	13 035
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	103 868	098		103 868	69 696	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	110 151	112	4 012	106 139	73 327
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120	3 000	3 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	300	300	
	Réserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132			
	Report à nouveau	134		134	-33 902	17 927	
	Résultat de l'exercice	136		136	-3 753	-51 829	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	TOTAL I	142		142	-34 355	-30 602	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	29 577	38 418	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	647	3 085	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172			
	Comptes courants d'associés	173		173	34	148	
	Autres dettes	175		175	110 237	62 278	
Produits constatés d'avance	174		174				
TOTAL III	176		176	140 495	103 929		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		180	106 140	73 327	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210					
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218		167 750		98 530	
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226				1 811	
Autres produits								230		10		2	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		167 760		100 343	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		63 120		39 639	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		-12 000		-21 000	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		30 581		36 679	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243				244				710	
Rémunérations du personnel								250		59 181		62 575	
Charges sociales								252		29 059		32 469	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254		1 360		1 092	
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264		171 301		152 164	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		-3 541		-51 821	
Produits financiers				(III)				280					
Produits exceptionnels				(IV)				290					
Charges financières				(V)				294		212		8	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		-3 753		-51 829	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312				314 3 753	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316						
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles						322						
	Impôts et taxes non déductibles						324						
	Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989						
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992										
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346				350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		354 3 753			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables										360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		372 3 753			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836										Néant ☐			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Terrains			420		422		424		426				
Constructions			430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440	5 650	442		444		446	5 650			
Installations générales, aménagements divers			450		452		454		456				
Matériel de transport			460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476				
Immobilisations financières			480	633	482		484		486	633			
TOTAL			490	6 283	492		494		496	6 283			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Terrains				510		512		514		516			
Constructions				520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	2 652	532	1 360	534		536	4 012		
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546			
Matériel de transport				550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566			
TOTAL				570	2 652	572	1 360	574		576	4 012		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR													
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values								
					Court terme	Long terme							
						19%	15% ou 12,8%		0%				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836								Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur comptes clients			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
								Dotations		Reprises	
Fonds commercial								681		683	
Autres immobilisations incorporelles								700		705	
Terrains								710		715	
Constructions								720		725	
Installations techniques, matériel et outillage								730		735	
Installations générales agencements aménagements divers								740		745	
Matériel de transport								750		755	
Autres immobilisations corporelles								760		765	
TOTAL								770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter								780			
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

Désignation de l'entreprise : 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Monsieur	Nom complet	ENIONA Joel	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage					
Naissance : Date	01/06/1968	N° Département	97229	Commune	Les Trois Ilets Pays FRANCE
Adresse : Quartier Beaufond Rue du Poirier 97229 Les Trois Ilets FRANCE					
Titre		Nom complet		% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage					
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse :					

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 4 EG CONSTRUCTION - SIREN : 824016836 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 4 EG CONSTRUCTION	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 824016836	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 4 EG CONSTRUCTION

SIREN : 824016836

Attestation produite le 01/12/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN